

Dossier Mariage

Date de célébration :

Heure :



Pièces à fournir **Commune de Roppenheim**

1. COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

Français(es) nés(es) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de 3 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage (6 mois pour les territoires d'Outre Mer).

Français(es) nés(es) à l'étranger ou français(es) par naturalisation :

Délivrée par le ministère des Affaires étrangères, datant de moins de 3 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage.

Par courrier :

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central d'Etat-Civil

11, rue de la Maison Blanche

44941 NANTES CEDEX 09

Par internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

Apatrides et réfugiés(ées) politiques :

Délivrée par l'office français de protection des apatrides et réfugiés(ées), datant de moins de 3 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage.

O.F.P.R.A.

201, rue Carnot

94136 FONTENAY-SOUS-BOIS

Tel : 01.58.68.10.10

Ressortissants(es) étrangers(ères) :

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de 6 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage.

La copie intégrale de l'acte de naissance devra être rédigée en français ou traduite par un traducteur assermenté près d'une cour d'appel en France.

2. JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RESIDENCE RECENT

Titre de propriété, avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer récente, factures gaz, électricité, téléphone, assurance logement...

Si la cérémonie de mariage se déroule au domicile de l'un des parents des futur(e)s époux(ses), merci de joindre un justificatif de domicile récent, la photocopie de leur carte nationale d'identité ainsi que l'attestation de résidence ci-joint (fiche 6).

3. JUSTIFICATIF D'IDENTITE

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(ées) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

4. DESIGNATION DES TEMOINS

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus.

5. POUR LES RESSORTISSANTS(ES) ETRANGERS(ERES)

Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de 6 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage.

Certificat de célibat

Datant de moins de 6 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage.

Certificat de non remariage pour les divorcés(ées)

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de 6 mois à la date prévue pour la cérémonie du mariage.

Copie du jugement définitif de divorce (original et traduction établie par le consulat ou par un traducteur assermenté).

6. CAS PARTICULIER

▪ **Majeurs(es) sous curatelle :**

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

▪ **Majeurs(es) sous tutelle :**

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

▪ **Veufs(ves) :**

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

▪ **Enfants communs nés avant le mariage :**

- Ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent être reconnus par les deux parents
- Livret de famille des parents non mariés
- Acte de naissance de moins de 3 mois

▪ **Militaires de la Légion Etrangères depuis moins de 5 ans :**

Autorisation du Ministère de la Défense

▪ **Agents diplomatiques ou consulaires :**

Autorisation du Ministère des Affaires Etrangères

Après étude des pièces, les futurs(es) époux(ses) pourront faire l'objet d'une audition.



Dossier Mariage

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

FICHE 1

Renseignements relatifs au conjoint 1



FICHE 2

Renseignements relatifs au conjoint 2



FICHE 3

Renseignements relatifs au contrat de mariage



FICHE 4

Attestations sur l'honneur du conjoint 1



FICHE 5

Attestations sur l'honneur du conjoint 2



FICHE 6

Attestation de résidence



FICHE 7

Liste des témoins du mariage



Pour se marier à Roppenheim, il faut que l'un(e) des futur(e)s époux(ses) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

FICHE 1

Renseignements conjoint 1

(Joindre une copie d'une pièce d'identité)

NOM		
PRENOMS		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU DE NAISSANCE		
ADRESSE		
TELEPHONE		
MAIL		
NATIONALITE		
PROFESSION		
SITUATION MATRIMONIALE	Célibataire	<input type="checkbox"/>
	Divorcé(e) le :	<input type="checkbox"/>
	Veuf(ve) le :	<input type="checkbox"/>
NOM ET PRENOM DU PERE		
ADRESSE		
PROFESSION		
PERE DECEDE	Date :	
NOM ET PRENOM DE LA MERE		
ADRESSE		
PROFESSION		
MERE DECEDEE	Date :	

FICHE 2

Renseignements conjoint 2

(Joindre une copie d'une pièce d'identité)

NOM		
PRENOMS		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU DE NAISSANCE		
ADRESSE		
TELEPHONE		
MAIL		
NATIONALITE		
PROFESSION		
SITUATION MATRIMONIALE	Célibataire	<input type="checkbox"/>
	Divorcé(e) le :	<input type="checkbox"/>
	Veuf(ve) le :	<input type="checkbox"/>
NOM ET PRENOM DU PERE		
ADRESSE		
PROFESSION		
PERE DECEDE	Date :	
NOM ET PRENOM DE LA MERE		
ADRESSE		
PROFESSION		
MERE DECEDEE	Date :	

Renseignements relatifs au contrat de mariage

Existe-t-il un contrat de mariage ?

OUI

NON

Si oui, le contrat de mariage a été signé le :

.....

Chez Maître :

.....

Adresse :

.....

Merci de joindre le certificat de contrat de mariage établi par le notaire.

Attestations sur l'honneur du conjoint 1

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

.....

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur

- être célibataire
- ne pas être remarié(e)

être domicilié(e) à :

.....

Depuis le :

résider sans interruption à Roppenheim du : au

Fait à Le

Signature

*Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

*Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.

Attestations sur l'honneur du conjoint 2

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

.....

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur

- être célibataire
- ne pas être remarié(e)

être domicilié(e) à :

.....

Depuis le :

résider sans interruption à Roppenheim du : au

Fait à Le

Signature

*Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

*Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.

FICHE 6

Attestation de résidence

Je (nous) soussigné(s) : (1)

Père :

Mère :

Domicilié(s)

.....

.....

.....

Parent(s) de

Né(e) à, le

déclare (déclarons) sur l'honneur que mon fils – ma fille (notre fils – fille) réside à mon (notre) domicile* depuis le

Roppenheim, le

Signature du père :

Signature de la mère :

(1) Rayer la mention inutile

* Joindre un justificatif de domicile

FICHE 7

Liste des témoins du mariage

CONJOINT 1

1 ^{er} témoin		2 ^{ème} témoin	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Date de naissance		Date de naissance	
Lieu de naissance		Lieu de naissance	
Profession		Profession	
Etat-civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)	Etat-civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)
Adresse		Adresse	

CONJOINT 2

1 ^{er} témoin		2 ^{ème} témoin	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Date de naissance		Date de naissance	
Lieu de naissance		Lieu de naissance	
Profession		Profession	
Etat-civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)	Etat-civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)
Adresse		Adresse	

MERCI DE JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DES TEMOINS

Note : l'article 75 du Code Civil précise que la célébration du mariage se fera en présence d'au moins deux témoins, ou quatre au plus, parent ou non des parties.

Les témoins doivent être âgés de plus de 18 ans et seront priés de présenter une pièce d'identité lors de la cérémonie.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble : le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de leur âge de leur enfants, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.